

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2026

numéro
CM 260413_26

L'an deux mil vingt-six, le treize avril,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le sept avril deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Claude LAATEB.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	27
exprimés	29
vote	
pour	29
contre	0
abstention	0

Présents :

Damien ROUQUETTE, Joana SINEGRE, David BOSC, Noura AIDA, Frédéric CARO, Marie-Pierre CAUMES, Jérôme BROL, Magali STADLER, Marie-Hélène CLAYEUX, Corinne FRASQUET, Florian VIRE, Daniel SACARABANY, Françoise CAUVY, Nathalie ROCOPLAN, Heddy BOUCHIGHA, Marie-Thérèse LOBE, Gilles CASTANIER, Brigitte LEBON, Michel MARTINEZ, Julien PRADEL, Jean-Laurent MERCADIER, Mohamed REMMACH, Claude LAATEB, Fadilha BENAMMAR-KOLY, Cédric CAPON, Jean-Marc SAUVIER, Guylène BOYER-ALIBERT.

Absentes avec pouvoirs :

Guylène AZORIN à Jérôme BROL, Rahma BENFERHAT à Mohamed REMMACH.

OBJET : Modification du tableau des effectifs

VU le Code Général de la Fonction Publique (CGFP), et en particulier les articles L313-1, L332-8 et L332-9, L332-10, L332-11,

VU les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

VU la disponibilité des crédits,

CONSIDÉRANT l'évolution de l'organigramme du pôle cohésion du territoire et services à la population approuvée en Comité Social Territorial (CST) en date du 25 novembre 2025. Cette évolution se traduit par une évolution de l'organigramme avec l'évolution du poste de chef de service des sports en un poste de directeur des sports et de la vie associative,

CONSIDÉRANT la disponibilité du directeur des services techniques mutualisé à compter du 1^{er} avril 2026,

Où l'exposé de Damien ROUQUETTE et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 :** CREE un poste permanent de catégorie A, cadre d'emploi des attachés territoriaux sur l'ensemble des grades, de directeur des sports et de la vie associative, à temps complet, au sein du pôle services à la population et cohésion du territoire et **AUTORISE** la modification du contrat de travail en conséquence de l'agent actuellement présent sur le poste de cheffe de service des sports,

- **ARTICLE 2 :** CREE un poste permanent de catégorie A et B sur la filière technique sur l'ensemble des grades, de directeur des services techniques mutualisé à temps complet, au sein du pôle technique et **AUTORISE** en cas de recrutement infructueux, le recours à un agent contractuel lorsque les besoins du service le justifient. **PRECISE** que les grades qui se ne seront pas pourvus à l'issue de la procédure de recrutement seront ultérieurement supprimés.

- **ARTICLE 3 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,
- **ARTICLE 4 : IMPUTE** la dépense correspondante au budget, chapitre 012,
- **ARTICLE 5 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés et publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20260413-lmc123626-DE-1-1
Date de télétransmission : 14/04/26
Date de publication : 17/04/2026
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le treize avril deux mille vingt-six
Le Maire,
Claude LAATEB

